

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Landesverteidigung
Schlagworte	Gesellschaftsrecht, Frauen und Gleichstellungspolitik
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Da Pozzo, François
Füzesséry, Alexandre
Gilg, Peter
Huguenet, François
Junker, Beat
Magnin, Chloé
Meuwly, Christian
Porcellana, Diane
Schubiger, Maximilian
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Da Pozzo, François; Füzesséry, Alexandre; Gilg, Peter; Huguenet, François; Junker, Beat; Magnin, Chloé; Meuwly, Christian; Porcellana, Diane; Schubiger, Maximilian; Terribilini, Serge 2024.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landesverteidigung, Gesellschaftsrecht, Frauen und Gleichstellungspolitik, 1978 - 2022. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Landesverteidigung	1
Landesverteidigung und Gesellschaft	2
Militäreinsätze	2
Militärorganisation	2
Zivildienst und Dienstverweigerung	7

Abkürzungsverzeichnis

VBS	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
SiK-SR	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
WEA	Weiterentwicklung der Armee
ZDG	Bundesgesetz über den zivilen Ersatzdienst (Zivildienstgesetz)
SOG	Schweizerische Offiziersgesellschaft
EMD	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
FdA	Frauen in der Armee
MFD	Militärischer Frauendienst
<hr/>	
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
CPS-CE	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
DEVA	Développement de l'armée
LSC	Loi fédérale sur le service civil
SSO	Société Suisse des Officiers
DMF	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
FDA	Femmes dans l'armée
SFA	Service féminin de l'armée

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Landesverteidigung

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 31.03.2022
CHLOÉ MAGNIN

Alors que les effectifs de l'armée sont de plus en plus proches du nombre minimum de soldat.e.s requis, un projet afin de rendre l'armée obligatoire pour les femmes est en discussion. Cette proposition a provoqué beaucoup de réactions politiques et médiatiques. Dans divers journaux, des militaires de carrière, des politicien.ne.s, des historien.ne.s et des journalistes se sont exprimé.e.s sur pourquoi les femmes devraient ou ne devraient pas servir sous les drapeaux.

Dans le camp du «**il faut rendre l'armée obligatoire pour tous les Suisses et toutes les Suissesses**», l'argument principal se fonde sur le manque d'effectifs de l'armée et sur l'énorme potentiel militaire que représenteraient les 50 pour cent de la population n'étant pas sujet à cette obligation actuellement. Pour essayer de convaincre, il a été mis en avant, à de nombreuses reprises, que l'armée permet d'acquérir de l'expérience dans différents domaines, comme celui de la gestion d'équipe. Les partisan.e.s du projet ont aussi noté que le cercle de connaissances formé durant son service militaire est un atout dans la société actuelle.

Dans le camp du «**il ne faut pas rendre l'armée obligatoire pour tous les Suisses et toutes les Suissesses**», on a évoqué d'autres solutions, ou d'autres projets qui feraient plus de sens. Dans ce cadre, au sujet du service citoyen, Maja Riniker (plr, AG) met en avant que «chacun dans ce pays devrait faire quelque chose pour la population». De plus, l'obligation de participer à la journée d'orientation pour les femmes, qui représenterait une forme moins stricte pour recruter plus de soldates, a aussi noirci du papier.

Un des arguments qui a fait débat était celui de **l'égalité** entre les hommes et les femmes. Utilisé par les deux camps, son ambivalence a ébranlé, irrité, ou encore blasé. D'un côté, les féministes libérales voient un grand potentiel et une manifestation de progrès dans le fait que les femmes figurent parmi les conscrits. De l'autre côté, une autre forme de féminisme voit une nouvelle expression de patriarcat dans l'obligation de servir dans l'armée pour les descendantes d'Eve.

Dans les faits, les femmes ne sont actuellement que 0.9 pour cent à s'engager dans l'armée volontairement en Suisse. Pour comparer, elles sont 20 pour cent en France, 13 en Allemagne et 15 pour cent en Ukraine. Ce dernier exemple semble très intéressant car, depuis février, les médias se sont essentiellement concentrés sur les femmes qui ont fui le pays en guerre.

À titre de comparaison, la situation en Israël, où les femmes représentent une part importante des effectifs de l'armée, a été évoquée dans la Sonntagszeitung. Leur enrôlement a commencé pour donner une unité, une identité à la nation. L'armée a ainsi joué un rôle connecteur entre les citoyen.ne.s. En effet, depuis la création de l'État d'Israël, les femmes doivent effectuer leur service militaire. Cependant, elles peuvent être exemptées de cette obligation, ou faire un service plus court que les hommes. Elles effectuent essentiellement des tâches qui correspondent «encore et toujours» au rôle féminin, soit de la bureaucratie, des soins, de la logistique, de la communication ou encore de la formation. À noter que cette répartition des tâches se retrouve dans la plupart des armées, laissant aux femmes moins de prestige qu'aux hommes, car leurs fonctions sont très souvent considérées comme moins respectables.

Dans un article de la NZZ publié en janvier 2022 sont évoqués quelques points centraux qui permettent de clore ce tour d'horizon. Instaurer une obligation de servir pour les femmes aurait des conséquences dont il faut prendre conscience. En effet, ce sujet a de nombreuses facettes et entremêle des questions sécuritaires, économiques et administratives. Ainsi, ce qui, pour un domaine, représente une solution est pour un autre un problème. C'est pour ceci que la question est à aborder avec sagesse.¹

Landesverteidigung und Gesellschaft

BERICHT
DATUM: 12.09.1990
BRIGITTE CARETTI

Si, dans son rapport «Sécurité et paix», la **Société suisse des officiers (SSO) propose une redéfinition de la neutralité helvétique**, elle souhaite également transformer le service armé masculin en un service à la communauté obligatoire pour tous (donc y compris les femmes). Au moment où le DMF envisage une réduction des effectifs de l'armée, la SSO formule un projet ne tenant aucun compte des coûts financiers et sociaux qu'il suppose. Cette suggestion occulte certaines autres propositions intéressantes de ce compte rendu, telles que le renforcement de la mission de paix de la Suisse auprès des Nations Unies (casques bleus), l'amélioration de la formation et de l'instruction ainsi que l'intensification de l'information et de la communication au sein de l'armée et du DMF.

Le CE se préoccupe aussi du renforcement de la politique suisse de paix puisqu'il a transmis le postulat Jagmetti (prd, ZH) (Po. 89.711) allant dans ce sens.²

ANDERES
DATUM: 21.01.2021
DIANE PORCELLANA

Le DDPS a adhéré à l'association **Business and Professional Woman Suisse** et rejoint de ce fait, un réseau de 2'300 membres présents dans plus de 100 pays. L'association vise à «encourager et soutenir les femmes dans les domaines professionnel, culturel, civique et social en faisant du lobbying et en concluant des partenariats dans l'économie, la société et la politique». Les collaboratrices du DDPS pourront donc en profiter.³

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 19.07.2021
DIANE PORCELLANA

La **SSO propose de rendre le service militaire obligatoire pour les femmes**, dans le cadre d'un rapport adressé à la conseillère fédérale Viola Amherd. D'après les projections, la protection civile ainsi que l'armée auront des difficultés à rassembler les effectifs nécessaires d'ici une dizaine d'années. Pour la SSO, la solution consisterait à astreindre l'autre moitié de la population au service militaire.⁴

Militäreinsätze

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 14.09.2021
DIANE PORCELLANA

Depuis 500 ans, les femmes n'ont jamais pu **intégrer la Garde pontificale suisse**. Toutefois, le projet de rénovation de la caserne romaine a été conçu en tenant compte d'une éventuelle future section féminine, comme l'a indiqué la fondation. La future bâtisse, imaginée pour les 50 prochaines années, sera inaugurée en mai 2027 et sera notamment composée de 126 chambres individuelles. La décision d'ouvrir la Garde suisse incombe au souverain pontife. Plusieurs voix pensent que le pape pourrait autoriser les femmes à rejoindre la garde, sachant qu'il souhaite promouvoir les femmes depuis le début de son pontificat.⁵

Militärorganisation

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 31.12.1978
PETER GILG

Unter dem Eindruck wachsender Schwierigkeiten, für alle Armeefunktionen genügend Personal zu finden, gewinnt der **Einsatz von Frauen** erhöhtes Interesse. Deren gestärkte gesellschaftliche Position stellt aber eine blosse Hilfsdienstrolle mehr und mehr in Frage. Vertreterinnen des Frauenhilfsdienstes fordern deshalb ein eigenes Statut für die weiblichen Armeeangehörigen. Generalstabschef H. Senn zeigte für das Anliegen Verständnis und zog auch eine Unterstellung von Männern unter weibliches Kommando in Betracht. Von feministischer Seite wurde demgegenüber für die Frau eine pazifistische Rolle beansprucht.⁶

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 01.12.1980
FRANÇOIS DA POZZO

Im November wurde der bereits vor Jahresfrist abgeschlossene Bericht über «**Die Mitwirkung der Frau in der Gesamtverteidigung**» veröffentlicht. Die im Auftrag des EMD von der ehemaligen Leiterin des Frauenhilfsdienstes (FHD), Andrée Weitzel, verfasste Studie weist auf die veränderte gesellschaftliche Stellung der Frau hin und hebt deren Mitverantwortung auch in der Gesamtverteidigung hervor. Es werden daher verschiedene denkbare Lösungen dargestellt, die grundsätzliche Frage eines allfälligen Obligatoriums bleibt jedoch einem politischen Entscheid überlassen. Da nach Frau Weitzel die geltenden Rechtsgrundlagen nicht mehr ausreichen, um eine zweckmässige Mitarbeit der Frau in möglichen Krisenlagen sicherzustellen, regt sie die Schaffung eines neuen Verfassungsartikels an. Ohne die Totalrevision der Bundesverfassung abzuwarten, seien in einem solchen Artikel die Rechte und Pflichten sowie die

Ausbildung der Frau im Bereich der Gesamtverteidigung zu regeln. Die bereits vor der Veröffentlichung des «Weitzel-Berichtes» einsetzende Diskussionsphase zeitigte unterschiedliche Positionen. So bezeichnete der Direktor der Zentralstelle für Gesamtverteidigung, A. Wyser, einen Dienst der Frau an der Waffe als absurd. In Frauenkreisen schienen die Befürworterinnen einer freiwilligen und nicht in den Militärapparat eingegliederten Lösung zu dominieren. Das Meinungsspektrum reichte aber trotzdem von der Ablehnung jeglichen Einsatzes in der Gesamtverteidigung über differenzierte Vorschläge bis zur Forderung nach Chancengleichheit der Frau auch für die höchsten Armeechargen. Eine engagierte Frauenorganisation kritisierte darüberhinaus bestimmte, gegen die Würde der Frau gerichtete Schiessausbildungspraktiken in einer Truppeneinheit, die auf bedenkliche Vorstellungen von den Geschlechterrollen schliessen lassen.⁷

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 18.12.1981
CHRISTIAN MEUWLY

Tandis qu'un questionnaire était préparé en vue de la phase de consultation, les commissions féminines des grands partis bourgeois se sont déclarées favorables à l'extension du **rôle de la femme** dans la défense générale. Bien qu'il ne soit pas plus qu'auparavant question d'un service féminin obligatoire, les groupements féministes ont intensifié leurs protestations, en liaison avec le mouvement pacifiste. Les militantes ont dénoncé les relents traditionalistes qu'elles perçoivent dans le rapport Weitzel, maintenant disponible en allemand. Un nouvel incident, révélateur de l'image de la femme dans l'armée, a égratigné la hiérarchie militaire: à la suite de l'apparition de stripteaseuses pendant une soirée de compagnie, un capitaine a fait l'objet d'une mesure disciplinaire, que l'instance de recours a, toutefois, annulée.⁸

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 16.12.1982
BEAT JUNKER

Grosse Publizität erlangte schliesslich die Frage eines **Einbezuges der Frau in die Gesamtverteidigung**. Das EMD hatte seinerzeit die ehemalige Leiterin des Frauenhilfsdienst, Andrée Weitzel, mit einer Studie über den Problemkreis betraut, doch befriedigte das Ergebnis den Auftraggeber nicht voll, so dass eine elfköpfige Studiengruppe das Thema weiterbearbeitete und schliesslich einen Text mit acht Varianten vorlegte, von denen vier in irgendeiner Form ein Obligatorium des Fraueneinsatzes vorsahen, allerdings keine davon ein Obligatorium für eigentlichen Militärdienst. Obwohl dieser Bericht 1982 erst in die Vennehmlassung ging, benützten feministische Organisationen die Gelegenheit, um schon vorher öffentlich gegen Tendenzen zur Militarisierung der Frau zu protestieren, die sie in den Vorschlägen zu finden glaubten.⁹

VERWALTUNGSAKT

DATUM: 11.04.1989
BRIGITTE CARETTI

Le brigadier Eugénie Pollak – à la tête du Service féminin de l'armée (SFA) depuis janvier 1989 – **n'envisage aucune réforme fondamentale**. L'effectif du SFA a passé de 1850 soldates en 1970 à 2660 en 1989; 600 femmes manquent à l'appel pour qu'il soit complet. S'il est hors de question que le SFA devienne obligatoire, E. Pollak désire néanmoins renforcer la formation de ses recrues, notamment dans le domaine technique.¹⁰

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 30.07.1990
BRIGITTE CARETTI

Créé en 1940, le Service complémentaire féminin, devenu depuis 1984 le Service féminin de l'armée (SFA), a fêté ses cinquante ans. Diverses modifications sont envisagées par ses cadres afin de le rendre plus attractif et de combler le déficit en recrues (effectif optimal: 3814 femmes; effectif réel: 3132). Ainsi, le devoir de service pourrait être réparti sur moins d'années (7 ou 8 ans, au lieu des 15 actuels), des cours pour officiers de protection atomique-chimique (SPAC), des fonctions d'aumôniers, de conductrices de chiens de catastrophe ainsi que de pilotes d'hélicoptères pourraient également être créés. Par ailleurs, **la commission pour la défense nationale a approuvé une proposition qui autoriserait**, si elle était acceptée par le gouvernement, **le port d'arme facultatif au sein du SFA**. Le brigadier Eugénie Pollak s'est déclaré favorable à une telle idée, à condition qu'il s'agisse d'une arme purement défensive et qu'une formation adéquate l'accompagne.¹¹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 26.01.1991
SERGE TERRIBILINI

En 1990, le SFA avait lancé une **campagne publicitaire** inédite à travers tout le pays par le biais d'envois directs afin de recruter des volontaires pour ce service. Selon le brigadier Eugénie Pollack, chef du SFA, celle-ci **fut une réussite**, puisque 2'500 personnes furent sérieusement intéressées et cent femmes s'étaient décidées, au début de l'année, à entrer dans l'armée. Malgré ce succès, le nombre de nouvelles inscriptions est cependant en recul.¹²

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 26.11.1991
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral a modifié l'ordonnance sur le service féminin de l'armée, afin que, **dès le 1er janvier, les membres du SFA aient la possibilité de porter une arme**. Cela répond à diverses demandes faites dans ce sens. L'arme, purement défensive, est un pistolet et son port est facultatif. Les 900 femmes intéressées à son obtention doivent suivre un cours de formation adéquat. Par ailleurs, pour rapprocher les performances des femmes de celles des hommes, il est également prévu de prolonger la formation des cadres du SFA. Les sous-officiers verront ainsi leur période d'instruction passer de trois à quatre semaines et les officiers de quatre à six semaines. En outre, il sera possible de suivre une formation de pilote de milice, sans toutefois pouvoir se charger de missions de combat.¹³

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 29.02.1992
SERGE TERRIBILINI

Alors que les femmes bénéficient de **nouvelles possibilités au sein du SFA** (port du pistolet, accès à des écoles masculines) et que d'importantes campagnes d'information ont été mises sur pied, **le nombre de nouvelles inscriptions a poursuivi sa chute**. Il a connu son niveau le plus bas en 1991 avec 52 candidatures, contre 97 en 1990 et 650 en 1981. Selon le brigadier Eugénie Pollack, chef du SFA, cette évolution provient, d'une part, de la nouvelle situation internationale et, d'autre part, de la récession économique, les absences militaires devenant un handicap professionnel.¹⁴

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 05.09.1992
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, **le DMF a décidé de mettre sur pied en 1993 une école de recrues mixte** dans laquelle des appelés des deux sexes appartenant à des troupes de transmission et de transport suivront une formation commune. Une expérience de ce type, tentée en 1992, a donné des résultats satisfaisants.¹⁵

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 15.04.1993
MARIANNE BENTELI

Erstmals wurden an verschiedenen Orten in der Schweiz gemischtgeschlechtliche Rekrutenschulen durchgeführt. In Burgdorf (BE) wurden junge Frauen an der Seite ihrer männlichen Kameraden zu Fahrerinnen für leichte Motorfahrzeuge ausgebildet, in Bülach (ZH) rückten weibliche Übermittlungstruppen ein. Zudem können die MFD-Angehörigen seit dem Berichtsjahr das Tragen einer Waffe beantragen. 50% der diensttuenden Frauen und 90% der Rekrutinnen stellten einen entsprechenden Antrag. Ab 1994 sollen auch gemischte Unteroffiziersschulen eingeführt werden.¹⁶

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 24.09.1993
MARIANNE BENTELI

In Locarno-Magadino (TI) wurden **erstmalig Frauen zu einer Militärpiloten-RS inklusive Unteroffiziersschule zugelassen**. Die Frauen erhielten innerhalb von 18 Wochen die gleiche Fliegerausbildung auf PC-7-Maschinen wie ihre männlichen Kollegen. Nach einer weiteren Ausbildungsphase werden die Frauen vorerst nur Transporthelikopter fliegen, da sie laut Militärgesetz nicht bei Kampfhandlungen eingesetzt werden dürfen.¹⁷

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 10.11.1994
SERGE TERRIBILINI

La réforme Armée 95 a profondément touché le SFA, en ce sens que ce dernier est aboli en tant qu'entité indépendante; dans un souci d'égalité des sexes, **les femmes seront en effet désormais entièrement intégrées dans l'armée**. Elles effectueront leur service militaire avec les hommes et appartiendront aux différentes armes, disposant des mêmes droits et obligations que leurs homologues masculins. Par ailleurs, la durée du service sera prolongée, l'école de recrues passant de quatre à huit semaines. Le total de jours obligatoires à effectuer (300) et la durée d'instruction des cadres seront sensiblement identiques à ceux des hommes.¹⁸

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 22.02.1995
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

L'entrée en vigueur de la réforme Armée 95 a signifié la fin du SFA en tant qu'entité distincte. Les soldats de sexe féminin sont désormais mélangés à leurs pairs masculins. Certaines différences demeurent néanmoins: les militaires féminins ne sont armés qu'à titre volontaire et, le cas échéant, uniquement d'un pistolet. De plus, seules les missions qui n'impliquent pas une activité de combat s'étendant au-delà de la défense personnelle et de celle de personnes qui leur ont été confiées (par exemple, la défense de patients) leur sont ouvertes. Enfin, il est à noter que cette intégration n'a pas posé de problèmes relatifs au bon déroulement de la vie militaire.¹⁹

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 16.03.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le commandant de corps des troupes d'aviation, Fernand Carrel, a annoncé que **des femmes pourront à l'avenir piloter des avions à réaction**. Leur activité se limitera néanmoins à celle de **monitrice de vol**, la Constitution fédérale excluant que les femmes soient engagées dans des missions de combat.²⁰

VERWALTUNGSAKT
DATUM: 26.06.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Le brigadier **Doris Portmann-Gilomen a remplacé Eugénie Pollak** à la fonction de chef de service des Femmes dans l'armée (FDA) au sein de l'état-major général.²¹

POSTULAT
DATUM: 07.10.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national a adopté un postulat du Groupe des Verts, qui demandait au Conseil fédéral de veiller à ce que **l'armée renonce à toute aide à la diffusion** du « Guide des recrues ». Cette publication, éditée à titre privé, a notamment suscité l'intervention de la conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey, pour son caractère misogyne. Le Conseil fédéral, qui avait décidé d'un droit de regard sur le contenu de la brochure fin 2004 et avait chargé le DDPS d'apporter des corrections d'ordre rédactionnel en cas de contenu incorrect, sexiste ou discriminatoire, a été interpellé à nouveau par le conseiller national Lang (pe, ZG) (question 05.5096) suite à la parution d'un nouveau numéro en 2005, qui témoignait de peu de changements par rapport aux précédents.²²

ANDERES
DATUM: 28.06.2017
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Gut ein Jahr nach der ersten Stellungnahme des Bundesrates zur **Zukunft der Dienstpflicht**, respektive zum entsprechenden Bericht der Studiengruppe, äusserte sich die Regierung ausführlicher zum **Stand der Arbeiten** und zu den nächsten Schritten. Es ging dabei um die langfristige Entwicklung der personellen Alimentierung von Armee und Zivilschutz. Im Fokus stand nach wie vor das «norwegische Modell» mit einer Ausweitung der grundsätzlichen Militärdienst- und Schutzdienstpflicht auf Schweizer Frauen. Effektiv Dienst leisten müssten in diesem Modell aber nur diejenigen Personen, die in Armee und Zivilschutz tatsächlich gebraucht würden. Die Inklusion von Frauen – so die Argumentation des Bundesrates – sei jedoch sowohl von sicherheitspolitischer als auch von gesellschaftspolitischer Relevanz und sie müsse vertieft geprüft werden. Die Dienstpflicht auf junge Schweizerinnen auszudehnen, kam für die Regierung also grundsätzlich in Frage. Gleichzeitig hielt der Bundesrat fest, dass keine unmittelbare Notwendigkeit bestehe, die Dienstpflicht anzupassen. Das Prinzip des freiwilligen Dienstes der Frauen soll zu diesem Zeitpunkt nicht angetastet werden. Frauen, die Dienst leisten wollen, sollen dennoch verstärkt gefördert werden. Im Vordergrund stand vorerst die personelle Sicherung des Armeebedarfs mit dem Ziel, die Quote der Dienstleistenden pro Jahrgang möglichst hoch zu halten. Dazu gehören auch Massnahmen, wie die Abgänge von der Armee hin zum Zivildienst zu verhindern oder die Zahl der medizinischen Abgänge aus Rekrutenschulen zu verringern. Bezüglich der zur Disposition stehenden Dienstpflicht-Modelle setzte die Regierung vorerst auf das sogenannte Modell «Status quo plus», wobei jedoch nicht sämtliche von der Studiengruppe vorgeschlagenen Empfehlungen zur Umsetzung gebracht werden sollen. Damit wollte man eine Verfassungsänderung umgehen, oder zumindest noch hinausschieben. Einige Hoffnung setzte die Regierung ins norwegische Modell, respektive wurde dieses als «innovativ und zukunftsweisend» bezeichnet. Bis 2020 sollen weitere Schritte erfolgen, namentlich wurde das VBS beauftragt, die langfristige Entwicklung der Alimentierung von Armee und Zivilschutz mit qualifizierten Dienstpflichtigen aufzuzeigen. Ebenfalls berücksichtigt werden sollen die Auswirkungen der WEA. Erst auf diesen Erkenntnissen beruhend soll in puncto Zukunft der Dienstpflicht weitergemacht werden.²³

POSTULAT
DATUM: 27.09.2019
DIANE PORCELLANA

Priska Seiler Graf (ps, ZH) aimerait que le Conseil fédéral évalue des mesures exemplaires de **promotion des droits et des opportunités des femmes dans les organisations militaires**, au regard de sa politique d'égalité. Dans les stratégies d'égalité destinées à l'armée, il faudrait d'abord privilégier cette démarche avant d'imposer de nouvelles obligations aux femmes. Le groupe de travail chargé d'analyser le système de l'obligation de servir préconisait d'ailleurs le modèle norvégien, selon lequel tant les femmes que les hommes accomplissent leur service au sein de l'armée ou de la protection civile. Le Conseil fédéral partage l'avis de la parlementaire. Il juge pertinent de s'intéresser à la pratique étrangère dans le cadre du rapport sur le renouvellement des effectifs de l'armée attendu pour fin 2020. Le postulat sera adopté par le Conseil national.²⁴

ANDERES
DATUM: 08.03.2021
DIANE PORCELLANA

La conseillère fédérale Viola Amherd a choisi la Journée Internationale des femmes du 8 mars pour charger le commandement de l'armée d'exécuter les mesures figurant dans le rapport du groupe de travail «**Femmes à l'armée**». Le groupe de travail avait été mandaté pour proposer des mesures visant à augmenter la proportion des femmes à l'armée, actuellement de 0.9 pour cent. Il a entre autres proposé la création d'un service destiné aux femmes et d'encourager la conciliation du service militaire avec le travail, la formation et la famille. Une journée des femmes à l'armée est prévue le 4 mars 2022.

Quelques semaines auparavant, le Groupement de la Défense avait communiqué avoir lancé un projet pilote pour incorporer directement au sein de l'armée de milice des femmes engagée dans la promotion de la paix à l'étranger.

A souligner également, l'annonce de premiers essais visant à adapter les tenues des soldates à leurs besoins. De nouvelles tenues de combat, sac à dos, gilets pare-balles et système d'hydratation devraient être mis à disposition dès 2022. S'ensuivront à terme des changements au niveau des tenues de sortie, dites tenues A.²⁵

POSTULAT
DATUM: 09.03.2022
CHLOÉ MAGNIN

Alors que le rôle de la femme et sa place dans la société sont des sujets qui sont fréquemment revenus dans les discussions au cours des cinquante dernières années, Stefanie Heimgartner (udc, AG) a déposé un postulat pour rendre la **journée d'orientation obligatoire pour les femmes**. Rendre cette journée d'instruction sur le service au pays obligatoire, ne correspondrait pas encore à rendre le service militaire obligatoire, mais encouragerait les suissesse à s'engager. En effet, Viola Amherd a clairement exprimé qu'elle souhaite rendre l'armée plus attrayante pour les femmes et ce postulat pourrait représenter selon Heimgartner un premier pas pour atteindre cet objectif. De plus, un traitement égalitaire des Suisses et des Suissesses concernant l'information sur le service militaire se traduirait, d'après le postulat, par la formation d'équipes plus performantes, de par leur mixité, et permettrait aussi de résoudre les soucis d'effectifs de l'armée.

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat, mentionnant que la journée d'information ouvrirait de nouvelles portes pour les femmes, telles que le service volontaire et la protection civile.

En s'appuyant sur les arguments du Conseil fédéral, le Conseil national a accepté le postulat par 125 voix contre 64 et une abstention.²⁶

POSTULAT
DATUM: 07.06.2022
CHLOÉ MAGNIN

Dans le cadre du postulat de Priska Seiler Graf (ps, ZH) sur la **promotion des droits et des opportunités des femmes dans les organisations militaires**, la Confédération a comparé quatre pays similaires à la Suisse dans leur fonctionnement militaire (Autriche, Estonie, Finlande et Suède) afin de rendre l'armée plus attrayante pour les femmes. Suite à cette analyse, le DDPS a entrepris la réalisation de deux plans d'action. Le premier concerne le court à moyen terme et s'applique à l'alimentation des services de protection suisses. Le second concerne, quant à lui, le plus long terme en observant l'obligation de servir. Après avoir fait l'état des lieux, le Conseil fédéral a estimé que le postulat avait joué son rôle et ce dernier a été classé par le Conseil national le 7 juin 2022.²⁷

Zivildienst und Dienstverweigerung

Der Kanton Waadt hatte Mitte 2013 eine Standesinitiative eingereicht, die forderte, dass für **Frauen ein freiwilliger Zivildienst** ermöglicht werde. Mit der Abschaffung der Gewissensprüfung sei es Männern seit 2009 quasi freigestellt, statt dem Militärdienst einen Zivildienst zu erbringen. Dies soll auch jungen Frauen ermöglicht werden. Neben der freiwilligen Dienstleistung in der Armee soll auch der Direkteinstieg in den Zivildienst möglich sein. Unter der gegenwärtigen Regelung kann eine Frau nur im Laufe des Militärdienstes in den Zivildienst wechseln; hier ortete man eine Diskriminierung. Im Zivildienst wurde eine grosse Chance gesehen, nicht nur bezüglich der zu erbringenden Dienste, sondern auch für die Frauen selbst, die da ihr Netzwerk erweitern, eine Fremdsprache erlernen und sich weitere nützliche Fähigkeiten fürs Erwerbsleben aneignen könnten. Vertreterinnen und Vertreter des initiierenden Kantons sahen mit dem Vorstoss einen Weg, die Palette der Freiwilligenleistungen für Frauen zu ergänzen.

Die erstbehandelnde sicherheitspolitische Kommission des Ständerates hatte sich noch im Herbst des gleichen Jahres mit der Initiative befasst und diese für nicht behandlungsfähig gehalten. Die geforderte Änderung mehrerer Gesetze könne nicht isoliert angegangen werden, sondern man müsse – wenn denn eine Ausweitung des Zugangs zum Zivildienst ins Auge gefasst werden würde – viele weitere Aspekte gleich mitprüfen. Dies betreffe beispielsweise die Zulassung von militärdienstuntauglichen Männern – um zum Zivildienst zugelassen zu werden, muss man gemäss geltendem Recht militärdiensttauglich sein – oder von ausländischen Einwohnerinnen und Einwohnern, liess die SiK-SR verlauten. Damit betreffe eine solche Gesetzesrevision die gesamte Dienstpflicht. Sie erinnerte auch daran, dass die Abschaffung der Wehrpflicht in der Volksabstimmung vom 22. September 2013 abgelehnt worden war und dass daran also nach dem Willen der Stimmbevölkerung vorerst nichts geändert werden solle. Gleichwohl habe die Regierung bereits vor besagter Abstimmung angekündigt, dass die Ausgestaltung der allgemeinen Wehrpflicht überprüft werden solle, was unter anderem auch die von der Waadt geforderte Öffnung des Zivildienstes für Frauen subsumierte. Da sich noch während längerer Zeit eine Studiengruppe mit diesen Entwicklungen befassen würde, wollte man seitens der Kommission noch abwarten. Dies mündete im Antrag an die kleine Kammer, die Behandlung der Standesinitiative noch auszusetzen. Diesem Antrag folgte der Ständerat in der Wintersession 2013 diskussionslos.

Das Einverständnis zur Sistierung der Initiative aus dem Nationalrat war im Anschluss Formsache, nachdem seine SiK-NR ebenfalls einen entsprechenden Antrag gestellt hatte. Ohne weitere Diskussionen wollte auch die Volkskammer noch die laufenden Arbeiten abwarten.

Erst Anfang 2018 kam das Geschäft wieder auf die Tagesordnung der eidgenössischen Räte. Zunächst musste die SiK-SR wieder Stellung nehmen. Obwohl eine frühere Behandlung der Standesinitiative angestrebt worden war, kam man erst 2018 wieder darauf zurück, weil unter anderem die Standpunkte der Schwesterkommission zum Schlussbericht zur künftigen Ausgestaltung der Dienstpflicht der vom VBS eingesetzten Studiengruppe abgewartet wurden. Zwischenzeitlich hatte sich ferner konkretisiert, dass der Bundesrat eine Teilrevision des Zivildienstgesetzes in Angriff nehmen wolle, die wiederum die gleichen Aspekte zur Disposition stellen wird, wie sie hier vom Kanton Waadt angeregt worden waren. Weil nun der Fahrplan für die Gesetzesrevision einen Vernehmlassungsentwurf innert Jahresfrist und eine Behandlung im Parlament nicht vor 2019 vorsah, wollte die ständerätliche SiK wiederum auf die Behandlung verzichten und die Initiative weiterhin sistiert lassen. Auch diesem Antrag folgte die Ständekammer; ein Beschluss, der nach kurzer Berichterstattung von Kommissionssprecherin Savary (sp, VD) gefasst wurde.

Dass auch die SiK des Nationalrates für eine Sistierung plädierte, überraschte kaum. Mit 19 zu 4 Stimmen und einer Enthaltung war der Antrag recht gut abgestützt. Man war nicht nur weitgehend gleicher Meinung wie die SiK des Ständerates, sondern hatte auch weitere Aspekte im Hinterkopf. So war die Mehrheitsmeinung in der SiK-NR, dass man die Weiterentwicklung der Armee (WEA) und die Sicherung der Armeebestände vorrangig behandeln wolle. Zudem befürchteten einige Kommissionsangehörige, dass vermehrte Zulassungen zum Zivildienst am Substrat der Militärdienstpflichtigen nagen würden, weswegen eine Revision des ZDG als dringlich empfunden wurde. Die Meinungen bezüglich der Eingliederung weiblicher Zivildienstleistender waren geteilt. Der Nationalrat folgte seiner Kommission in der Sommersession 2018 und schob damit die Behandlung der Initiative weiterhin auf.²⁸

- 1) NZZ, 19.1., 10.2.22; Blick, 28.2.22; AZ, Blick, Lib, NZZ, 5.3.22; AZ, 8.3.22; Republik, 10.3.22; AZ, 18.3.22; SoZ, 20.3.22; NWZ, QJ, 21.3.22; TZ, 28.3.22
- 2) BO CE, 1990, p. 99 ss.; Bund, 19.2.90; LNN et NZZ, 20.2.90; De.n., 12.6.90; presse du 7.9.90; Dém., 12.6.90; presse du 7.9.90; USS, 28, 12.9.90.
- 3) Communiqué de presse du DDPS du 21.1.21
- 4) TG, 19.7.21
- 5) SoZ, 12.9.21; LT, 14.9.21
- 6) BaZ, 29.03., 08.04., 13.04., 16.04., 23.04., 26.04.78; 24 Heures, 24.07.78
- 7) BaZ, 09.01., 10.05., 06.08, 07.08., 15.08., 11.10., 20.10.80; Vr, 18.02.80; 24 Heures, 14.04.80; TW, 17.04., 19.6., 06.12.80; Bund, 24.06., 30.10., 19.12.80; Presse vom 12.5.80; Bund, 298, 80; NZZ, 29.11., 11.12., 17.12.80; LNN, 03.10.80; Suisse, 22.10.80; Presse vom 26.11.80; Ww, 03.12.80; Verhandl. B. vers., 1980, IV, S. 60
- 8) 24 Heures, 31.06., 01.07.81; NZZ, 17.10., 02.12.81; TA, 25.02.81; SZ, 24.07.81; Vat., 03.11.81; TW, 04.03.81; BaZ, 07.03., 24.08.81; BO CN, 1981, p. 1775 s.
- 9) Presse vom 01.11., 29.3., 15.12., 16.12.82; Lib., 21.04.82; BaZ, 11.08.82
- 10) Presse du 11.4.89.
- 11) 24 Heures, 20.1.90; BZ, 20.1.90; NZZ, 16.2.90; Suisse, 1.4. et 9.6.90; WoZ, 29.6.90; SGT, 30.7.90.
- 12) Express, 12.1.91; NF, 26.1.91.
- 13) NZZ, 4.2. et 26.11.91; presse du 4.9.91; Suisse, 21.5.91.
- 14) Presse du 29.2.92.
- 15) LM, 30.6.92; presse du 3.9.92; NZZ, 5.9.92.
- 16) NZZ, 2.3.93; CdT, 5.3.93; Presse vom 12.3.93; TA, 15.4.93.
- 17) TA, 15.4.93; NQ, 19.5.93; Presse vom 24.9.93.
- 18) Presse du 20.10.94; TA, 10.11.94.
- 19) JdG, Bund et Lib., 22.2.95.
- 20) 24 Heures, 16.3.96.
- 21) TG, 26.6.98
- 22) BO CN, 2005, p. 1509; BO CN, 2005, p. 631
- 23) Medienmitteilung VBS vom 28.6.17; LMD, NZZ, TA, 29.6.17
- 24) BO CN, 2019, p. 1939
- 25) Communiqué de presse du DDPS du 8.3.21; Communiqué de presse du Groupement de Défense du 15.2.21; Lib, 9.3.21; WW, 18.3.21; Lib, 29.3.21; AZ, 30.3.21
- 26) BO, CN, 2022, p. 277
- 27) FF, 2022 858, p.20
- 28) AB NR, 2014, S. 535 f.; AB SR, 2013, S. 1120; AB SR, 2018, S. 174; Bericht SiK-NR vom 14.05.2018; Bericht SiK-NR vom 20.01.2014; Bericht SiK-SR vom 11.01.2018; Bericht SiK-SR vom 12.11.2013